

Règlement du concours Kitchen Trotter

Article 1 : OBJET

1.1 La société WIZBII, SAS au capital de 39 409 euros et enregistrée auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble sous le numéro 524 455 540, dont le siège social est situé 155 Cours Berriat 38028 Grenoble Cedex 1 (ci-après l'« Organisateur ») organise un Jeu-Concours intitulé «Concours newsletter», exclusivement sur Internet, (Ci- après le «Jeu-Concours »).

1.2 Le Jeu-Concours est accessible sur Internet sur le blog de Wizbii, sur la page <http://laruche.wizbii.com> (ci-après le « Site »).

1.3 Le Jeu-Concours se déroulera du 19 février 2014 à partir de 10h au 6 mars 2014 minuit inclus (date et heure françaises de connexion faisant foi), dans les conditions définies ci-après.

1.4 La qualité de gagnant est subordonnée à la validité de la participation du Participant.

1.5 La participation au Jeu-Concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité (le « Règlement »), des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements (notamment fiscaux) et autres textes applicables en France. Le Règlement s'applique par conséquent à tout Participant qui participe au Jeu-Concours.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouverte à toute personne majeure, disposant d'une connexion à Internet, et à l'exception des salariés et représentants de la Société Organisatrice, de ses partenaires, et de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et des membres de leurs familles. Concernant les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal. Wizbii se réserve le droit de demander cette autorisation à tout moment du jeu. A défaut d'une des conditions précédentes, le joueur participant ne sera pas retenu. Une seule participation est autorisée par personne physique (même nom, même adresse e-mail et même adresse postale). La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants. Tout formulaire d'inscription au jeu incomplet, illisible, envoyé après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue, sera considéré comme nul.

Article 3 : DEROULEMENT DE L'OPERATION

3.1 Pour participer, le Participant doit :

- Se rendre sur l'article de blog de Wizbii accessible au : <http://laruche.wizbii.com/kitchen-trotter-box> et ajouter un commentaire sur l'article. Le participant peut s'inscrire pendant toute la période du Jeu-Concours, soit entre le 19 février 2014 à partir de 10h au 6 mars 2014 minuit inclus. Toute inscription enregistrée par l'Organisateur après cet instant ne sera pas prise en compte.

- Les inscriptions (e-mail + coordonnées incomplètes), contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement entraînent la disqualification du participant. Dans le cas où un participant se serait créé plusieurs e-mails avec la même adresse, le même e-mail et/ou le même nom, sa candidature sera considérée comme frauduleuse et non valide. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable dans le cas de mauvais acheminement du courrier électronique. La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

3.2 La Société Organisatrice se réserve le droit d'écarter du Jeu-Concours tout Participant ne respectant pas totalement le présent Règlement.

3.3 Dans le cadre du Jeu-Concours, le Participant ne pourra pas être:

i) mandataires sociaux et/ou employés de l'Organisateur et de toute société que ces dernières contrôlent, qui les contrôlent ou sous contrôle commun avec elles ;

ii) des personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu-Concours.

Il est entendu que la vérification de l'identité et de la qualité des étudiants participant est la seule charge du Participant, ce dernier garantissant l'Organisateur à ce titre.

Le Participant s'engage à ne pas adopter un comportement pouvant porter atteinte à la santé d'autrui ou contraire aux lois en vigueur dans le cadre de sa participation au Jeu-Concours. Il est entendu que l'Organisateur décline toute responsabilité en cas de non-respect de cet engagement.

De manière générale, le Participant s'engage à respecter la législation et la réglementation applicables ainsi qu'à ne pas porter atteinte aux bonnes mœurs.

Article 4 : DOTATION

4.1 Le lot mis en jeu est une box de la société Kitchen Trotter d'une valeur de 25€ prix public.

4.2 Le gagnant sélectionné est au nombre de 1.

4.3 A l'issue du processus de désignation le gagnant se verra remettre par l'entreprise partenaire un kit de cuisine Inde sans aucune obligation d'abonnement quelconque.

4.4 Le lot sera envoyé au gagnant dans un délai de 30 jours après l'annonce des résultats.

4.5 A la fin du Jeu-Concours, le gagnant sera contacté via son compte Facebook pour communiquer ses coordonnées et permettre l'envoi de son lot. Tout lot qui serait retourné à Wizbii par le prestataire en charge du transport, pour quelque raison que ce soit (par exemple : n'habite plus à l'adresse indiquée) sera considéré comme abandonné par le gagnant. Tout lot non réclamé dans le délai de TROIS MOIS après la date du tirage au sort sera considéré comme abandonné par le gagnant. Toutes précisions complémentaires et tous renseignements pratiques pour la remise du lot seront donnés en temps utile aux gagnants. Les lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte ni à la remise de leur contre-valeur sous quelques formes que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. En cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigeaient, Wizbii se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de valeur équivalente ou supérieure.

4.6 Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du participant, Wizbii n'est pas tenue de faire parvenir un quelconque lot ou gain au participant bénéficiaire si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription, s'il a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat d'un jeu ou ne s'est pas conformé au présent règlement.

4.7 Wizbii ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre d'un retard dans l'expédition des gains et lots lorsque ce retard ne lui est pas imputable, mais est le fait du prestataire de services auquel elle recourt pour réaliser cette expédition. Elle ne saurait encourir aucune responsabilité contractuelle ou légale au titre des opérations relatives au transport des lots et gains attribués. De même, Wizbii ne pourra être tenue pour responsable si le(s) lot(s) est (sont) endommagé(s) en raison des opérations de transport. Elle décline toute responsabilité quant à la qualité et/ou à l'état du lot à la livraison.

Article 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

5.1 - Le gagnant sera désigné par tirage au sort. Ce tirage au sort sera effectué par l'Organisateur le 10 mars 2014.

En outre, l'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter un gagnant.

Aucun courrier ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné.

5.2 La non-acceptation de ce document équivaudra à une renonciation expresse du gagnant au lot qui lui était destiné.

5.3 Du fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser son nom, le nom de son association et le nom de l'établissement représenté ainsi que le lot remporté dans toute manifestation publi-promotionnelle en et hors-ligne liée au présent Jeu-Concours sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque autre contrepartie que le prix gagné. A défaut, le lot ne pourra lui être attribué et restera la propriété de l'Organisateur.

Article 6 : DROIT D'ACCES AUX INFORMATIONS NOMINATIVES

6.1 Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au jeu, ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs, disposent en l'application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à Wizbii.

Article 7 : DUREE - MODIFICATIONS

8.1 Le Règlement s'applique à tout Participant qui participe au Jeu-Concours.

8.2 L'Organisateur se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée.

8.3 L'Organisateur se réserve le droit d'annuler le Jeu-Concours si le nombre de participants inscrits à la date de clôture des inscriptions est inférieur à 8, sans que les participants inscrits ne puissent revendiquer quoi que ce soit.

8.4 Toute modification du Règlement entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne sur la Page Jeu-Concours, après dépôt de l'avenant correspondant auprès de l'huissier dépositaire du présent règlement, et tout participant sera réputé l'avoir acceptée du simple fait de sa participation au Jeu-Concours, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu-Concours.

8.5 En cas de non respect du Règlement de la part d'un participant, l'Organisateur se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

Article 8 : LIMITATION DE RESPONSABILITE

La participation au Jeu-Concours implique l'acceptation sans réserve du Règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France. La participation au Jeu-Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des

informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

En conséquence, l'Organisateur ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

- Du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site ;
- De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet;
- De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu-Concours ;
- De défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- De perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- Des problèmes d'acheminement;
- Du fonctionnement de tout logiciel ;
- Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- De tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant au Jeu-Concours ;
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu-Concours ou ayant endommagé le système d'un participant.

Il est précisé que l'Organisateur ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu-Concours, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation au Jeu-Concours se fait sous leur entière responsabilité.

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée, d'une façon générale, si pour des raisons de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté, l'opération devait être différée, modifiée ou annulée.

Article 9 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE JEU

Ce Jeu-Concours étant gratuit et sans obligation d'achat. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du jeu à l'adresse suivante : Wizbii, 155 Cours Berriat 38028 GRENOBLE CEDEX 1. Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur le site du jeu. Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur.

Article 10 : CONVENTION DE PREUVE

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes du système de Jeu-Concours de l'Organisateur ont force probante dans tout litige quant au traitement informatique des dites informations relatives au Jeu-Concours.

Toute fraude ou tentative de fraude au présent Jeu-Concours par un participant entraînera l'élimination de ce dernier et pourra donner lieu à des poursuites.

Article 11 : LOI APPLICABLE ET INTERPRETATION

Le Règlement est exclusivement régi par la loi française.

Tous les cas non prévus par le Règlement seront tranchés par l'Organisateur dont les décisions sont sans appel. Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par l'Organisateur dans le respect de la législation française.